

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	26	21

Vote
A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Avril à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude Jamet, Doyen et Membre du conseil, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité, le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis sur le site du SMEAPN, le 16/04/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, JAMET Claude, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, REMOND Thierry, NEHOULT Jean-Pierre, ORIGNE Thierry, PEUTOT Christian, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé, LABELLE Maxime, CARBONE Carlo.

Absents : MM COURTOIS Pascal, DOUANNE Bruno,

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : MMe GORNES Laure

2026_001 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Claude JAMET, le Doyen des représentants du SMEAPN ayant pris la présidence de l'assemblée. a procédé à l'installation du nouveau Comité Syndical dont la composition est annexée à la présente délibération.

Il a nommé le secrétaire de séance, la benjamine des 28 titulaires, Madame GORNES Laure

Il a rappelé les modalités d'élection du Président (L'Article L 5711-1 et L'Article L 5211-2 du CGCT), à savoir au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après le 2^{ème} tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Sont nommés 2 accesseurs: Mme Marinette MESSIAS et M Frédéric DEMASSON.

Conformément aux articles L 5711-1, L 5211-2 et L 2122-7 du CGCT, le comité

syndical est appelé à désigner son Président.

Monsieur Claude JAMET a procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Christian PEUTOT s'est déclaré candidat.

Le dépouillement du vote a donné au 1er tour de scrutin, les résultats suivants:

Nbre de votants:	26
Nbre de bulletins blancs :	5
Nbre de Suffrage exprimés:	21
Majorité absolue:	11

Monsieur Christian PEUTOT a obtenu 21 voix

Monsieur Christian PEUTOT ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du Syndicat et est installé dans ses fonctions.

Le Président élu a repris la présidence de l'assemblée après le départ de Monsieur Claude JAMET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour Copie conforme
A nemours, le 23/04/2026

Le Président
M JAMET Claude

Secrétaire de séance
Mme GORNES Laure

